



ACADEMIE DE MONTPELLIER

ÉDUCATION NATIONALE

**CONGE POUR FORMATION SYNDICALE
OU
AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE**

Nom, prénom :

Circonscription :

Grade :

Sollicite

un congé pour formation syndicale (article 34-7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984)

une autorisation spéciale d'absence (article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982) pour participer à un congrès de niveau national ou de niveau international

une autorisation spéciale d'absence (article 14 du décret n°82-447 du 28 mai 1982) pour participer à un congrès de niveau académique ou de niveau départemental

Dénomination du syndicat :

Durée de la formation ou dates de l'autorisation spéciale d'absence :

Signature :

AVIS de l'IEN :

date et signature

Décision de l'IA-DSDEN :

Autorisation accordée

Autorisation refusée

L'Inspecteur d'Académie

Dominique Beck